



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/117

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 07 mars 2023 de la société SET MECA LIGNE, sise route de Barjols  
BP 17 – 83670 TAVERNES, représentée par Monsieur BIELAWSKI,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

L'entreprise SET MECA LIGNE procédera à des travaux de raccordement électrique ENEDIS pour le compte de la Mairie de PIGNANS au N°19 rue Juiverie, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### Article 2 :

Pour les besoins du chantier, la société SET MECA LIGNE est autorisée à stationner un camion nacelle au droit de la zone de travaux au N°19 rue Juiverie qui sera de ce fait fermée à la circulation pendant la période concernée.

#### Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le lundi 13 mars 2023 de 08H30 à 12H00.

#### Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise SET MECA LIGNE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 07 mars 2023.

Le Maire  
Fernand BRUN

